



Aux habitants  
de la Commune d'Etoy

Etoy, le 2 juin 2020

## **Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable**

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau, la Commune effectue des prélèvements dans les sources et captages d'eau potable et à divers endroits de son réseau de distribution. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour analyses officielles.

La présence du fongicide chlorothalonil dans notre réseau est surveillée étroitement depuis quelques années. Contrairement à d'autres régions, les traces mesurées dans le réseau de distribution de la Commune d'Etoy sont toujours restées largement en dessous des valeurs limites.

En début d'année, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a considéré que tous les produits de dégradation (métabolites) du chlorothalonil doivent également être surveillés pour l'eau potable. Les dernières analyses effectuées sur le territoire communal démontrent que la concentration d'un de ces métabolites dépasse largement la valeur maximale admise par l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, la Municipalité, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant les normes en vigueur. Un risque à long terme pour la santé des consommateurs ne peut en effet être exclu.

*Tournez la page*

Les mesures suivantes pour tenter de maîtriser la situation ont ainsi été prises :

- La fréquence et le nombre de prélèvements ont été augmentés pour suivre et comprendre l'évolution des concentrations en fonction de la saison et des conditions météorologiques,
- La source de la Vosettaz, la plus chargée en Chlorothalonil R471811 a été mise en veille sanitaire.

Du fait que toutes les sources et puits sont touchées par cette problématique, l'objectif à court et moyen terme est de maintenir la concentration de la somme des pesticides (substances actives et métabolites pertinents) mesurés en dessous de la valeur maximale de 0,5 microgramme par litre fixée par l'OSAV.

Comme les différents médias l'ont relayé, la présence des métabolites du chlorothalonil a été constatée dans l'ensemble des régions agricoles et viticoles suisses.

L'interdiction de l'utilisation du chlorothalonil au 1er janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable. Mais il est difficile à ce jour de se positionner sur la durée de sa présence dans les eaux souterraines et dans les lacs.

Il est important de souligner que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

**« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil »<sup>1</sup>.**

Vous trouverez également de plus amples informations dans l'argumentaire de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)<sup>2</sup>.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la concentration de ces métabolites et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions et des solutions techniques qui seront proposées par les services fédéraux et cantonaux.

Nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**LA MUNICIPALITE**



<sup>1</sup> <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>

<sup>2</sup> <https://www.aquaetgas.ch/service/20190720-members-svgw-ssige-ssiga/>